

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Présents : Jean-Luc CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Maddy MASSON, Samya RIOTON, Laurence BONNETOT, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Dominique MODISTA, Didier MOMBELLI, Thanh N'GUYEN, Jacques RIOCREUX

Absents : Frédéric GRENIER, Sébastien LEFEVRE

Signature du registre

Anne BOROT est désignée secrétaire de séance

1. **Renouvellement du contrat CDD d'un agent technique**

Pour le bon fonctionnement des services municipaux (entretien des locaux école et mairie), il serait nécessaire de renouveler le contrat CDD de 10 heures hebdomadaires d'un agent technique. Après échanges, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler ce contrat, pour un an, avec l'intéressée.

2. **Attribution du logement numéro 3 situé place de l'église**

L'appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère est libre depuis fin août. A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec un couple ayant déposé une demande de location auprès de la mairie.

3. **Renouvellement de la convention de balayage des rues de la commune avec la SEMERAP**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention de balayage avec la SEMERAP à compter du 1^{er} novembre 2015 : un passage trimestriel pour un linéaire total d'environ 31 kms. Il sera demandé à la SEMERAP d'éviter, dans la mesure du possible, ses passages les jours de collecte du SBA.

4. **Nouvelles adhésions à l'EPF-SMAF Auvergne**

Plusieurs communes, communautés de communes et syndicats, en grande majorité du Cantal, ont demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF Auvergne. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, suit la décision favorable, prise lors de la dernière Assemblée Générale de l'EPF-SMAF.

5. **Fonctionnement de l'éclairage public nocturne**

Lors d'une précédente réunion de conseil municipal, avait été évoqué le fonctionnement de l'éclairage public. A la demande de la municipalité, le SIEG avait émis des propositions (coupure totale, coupure par quartier...). Ce syndicat demande aujourd'hui à la commune de se prononcer sur le choix retenu. Après débat, notamment sur le coût, la pollution visuelle ou la sécurité, le conseil municipal décide de laisser l'éclairage tel qu'il est actuellement. Toutefois, un chiffrage va être demandé au SIEG afin de connaître le coût et la faisabilité d'une diminution d'intensité ou de laisser une lampe sur deux.

6. **Prise en charge des frais de transport dans le cadre des TAP**

Dans le cadre d'une formation en milieu professionnel, des élèves du Lycée d'Ennezat, participent aux Temps d'Activités Périscolaires de notre école, selon une convention signée avec cet établissement. Le transport de ces élèves étant à la charge de la mairie, c'est la coordinatrice des TAP qui l'assure avec son véhicule personnel. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la prise en charge de ses frais de déplacements en appliquant le barème en vigueur pour le calcul des indemnités kilométriques.

7. **Agenda d'accessibilité programmée : dépôt de la demande d'opposition**

La commission en charge de ce dossier présente au conseil municipal les différentes mises aux normes nécessaires afin que les bâtiments publics de la commune soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

Suite à l'étude et diagnostics effectués par la SOCOTEC, cette commission a émis le souhait de réaliser les travaux nécessaires sur une période de 6 ans, selon le calendrier suivant :

- Année 1 : mise en accessibilité de l'école,
- Année 2 : mise en accessibilité de la salle des fêtes (sauf élévateur pour scène)
- Année 3 : mise en accessibilité de la mairie (sauf élévateur) et église
- Année 4 : mise en accessibilité du local pétanque
- Année 5 : élévateur salle des fêtes
- Année 6 : élévateur mairie.

Des demandes de dérogation seront déposées et une réorganisation des locaux est à envisager afin notamment d'éviter la mise en place des élévateurs.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre la décision de la commission et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

8. Présentation et validation du site Internet de la commune (Web 63)

Le site internet de la commune a été présenté au conseil avant d'être mis à disposition du public.

Les objectifs principaux sont :

- améliorer et faciliter la recherche d'informations
- apporter encore plus d'attractivités à la commune
- promouvoir les activités/manifestations
- et surtout **PARTAGER**

Tout n'est pas encore finalisé, le but étant de faire évoluer le site grâce à vous.

Merci à tous ceux qui veulent se faire connaître sur notre site (commerçants, artisans...) de nous faire parvenir leur demande sur l'adresse mail : lesmartressurmorge.web@gmail.com

A très bientôt sur : www.mairie-martressurmorge.fr

9. Questions diverses

- TAP : deux nouvelles activités vont être proposées aux enfants participant aux Temps d'Activités Périscolaires : le basket et une autre activité sportive. Accord du conseil municipal.
- Des plaques de rue du village ayant été volées, celles-ci seront remplacées.
- La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été adoptée le 7 août 2015. Celle-ci valide définitivement le seuil de 15 000 habitants, au-dessous duquel les intercommunalités ont l'obligation de fusionner. En tout état de cause, ce seuil n'étant pas atteint pour la Communauté de communes Limagne d'Ennezat, un rapprochement doit être envisagé.

=> Concernant le prochain calendrier :

- le 5 octobre 2015 : présentation du schéma des intercommunalités à la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) par Monsieur le Préfet,
- avant le 31 décembre 2015 : les Communes, les EPCI et les Syndicats devront formuler leurs avis
- le 31 mars 2016 : le Préfet arrêtera définitivement le schéma
- le 31 décembre 2016 : les fusions devront être opérées

=> Cependant, concernant la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat

Les présidents des 3 EPCI (Limagne d'Ennezat, Volvic Sources et Volcans et Riom Communauté) se sont accordés pour demander le report de la fusion pour la fin du mandat en cours, soit le 31 décembre 2019, car la date annoncée (31 décembre 2016) est irréaliste compte-tenu des différences entre les territoires (hétérogénéité des compétences). Si une fusion devait être opérée, une communauté d'agglomération verrait le jour, avec de très nombreuses compétences à harmoniser. Une nouvelle rencontre entre élus sera programmée suite à la présentation effectuée le 5 octobre.

- S.B.A. : en ce qui concerne l'avancement du projet de redevance incitative, la mise en place se fera en 2017, avec, en 2016, des facturations à blanc. Le syndicat va réétudier les fréquences de passage qui passeraient peut-être de 17 à 26, soit tous les 15 jours. Le prix forfaitaire est fixé autour de 300 euros et 7 euros seraient facturés en plus pour chaque levée supplémentaire.
- Projet de création d'une aire de covoiturage de 40 places à ST BEAUZIRE.
- Des livres pour la médiathèque seront achetés par la Communauté de Communes.
- L'EPHAD est à recherche de livres pour ses résidents. Un appel est donc lancé aux habitants.
- Cet été, des armoires métalliques ont été installées dans la salle des archives située au-dessus de l'école et des archives ont été classées.

- Haies d'Auvergne : un état des lieux des plantations de la commune a été réalisé avec l'aide de l'association "Les Haies du Puy-de-Dôme" en vue du réaménagement des espaces boisés. Cette opération se déroulerait en deux étapes
 - phase 1 établissement d'un plan d'action, définition des lieux d'intervention, état des plantations existantes, aide au choix des végétaux, conseil sur la réalisation des plantations
 - phase 2 : mise en oeuvre et réalisation.Ce projet sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- L'ambrosie sur la commune : des personnes nous ayant signalé la présence d'ambrosie sur 2 terrains de la commune, et après vérification, nous avons demandé aux exploitants de faire le nécessaire. Nous les remercions pour leur réactivité. Nous tenons également à remercier les personnes pour leur implication et leur surveillance dans la lutte contre cette plante invasive et allergisante. Toutefois, beaucoup de personnes confondent l'ambrosie avec d'autres espèces ressemblantes complètement inoffensives. Nous vous invitons à vous rendre sur internet afin de bien étudier la spécificité de celle-ci. Voici un lien pouvant vous permettre de vous documenter : <http://www.ambrosie.info/>

Le Maire,
E.CHASSAGNE